



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Lionel Beaufils, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Patrick Dumas, Chantal Licari, Francette Maillet, Georgette Mazon, Marie Menard, Jacques Navarro, Valérie Remond, Josiane Supron.

Étaient absents : Karine Abderrhamann représentée par Francette Maillet, Nathalie Mauchand représentée par Chantal Licari, Patrick Talaron, Cyril Aubanel.

Secrétaire de séance : Mazon Cathy.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2015. Unanimité.

Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122 . 22
- concernant la souscription d'un contrat de groupe pour employés mairie

1 - Vote des taux impôts locaux 2015 (hausse de 1% pour le foncier bâti et non bâti ainsi que les impôts locaux)

	<i>Taux 2014</i>	Bases d'imposition estimée avec la Notification 1259 COM de 2015	<i>Taux proposé 2015</i>	Recettes prévisionnelles 2015
Taxe d'habitation	13,35%	1076000	14,35%	154 406,00 €
Taxe foncière bâtie	18.44%	817700	19.44%	158 961,00 €
Taxe foncière non bâti	61.32%	4600	62.32%	2 867,00 €
				316 234,00 €

vote pour : 14, vote contre : 3, abstention : 0

2 - Convention avec la SMTBA, remise à plus tard.

3- Tarifs communaux: Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide :

Pour les cimetières (premier vote) : 14 pour, 2 abstentions (Bouis, Remond) et un contre (Dumas)

Concession 50 ans : Simple 400 € (3 m2)
Double 600 € (6m2)
Columbarium 30 ans 300 €
50 ans 400 e

M DUMAS souligne qu'il est formellement opposé à la nouvelle tarification des concessions.

Pour les autres droits (second vote), à l'unanimité,

Forains petit manège 25 €
Grand manège 40 €

Droit annuel : Garage en bois place de la Borie : 15 € à l'année

Terrasse et vente de plats préparés : - SPORT BAR soit 250 € l'année
- Pizzeria 30 € par mois

Autres occupations hors forains : Marché - moins de 2 m linéaire 3 €
- plus de 2 m linéaire 5 €

Ventes Occasionnelles, poids lourds, outillage et cirques : 50 € par opération

Autres occupation du domaine public : le m² et par jour : 1 €.

Les nouveaux tarifs sont applicables au 1 mai 2015 aux montants suivants :

4 - Budget primitif 2015 de la commune :

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015 conformément à la balance générale reprise en annexe.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 341 600,00 €

Les dépenses et recettes d'investissement votées au niveau opération s'équilibrent à 403 049,47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 votes pour, 2 abstentions (Bouis, Remond) une contre (Dumas),

5 - Budget primitif 2015 service de l'eau et assainissement

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 390 814,16 €

Les dépenses et recettes d'investissement votées au niveau opération s'équilibrent à 456 370,60 €. Vote pour : 14, vote contre : 0, abstentions : 3

6 - Budget primitif site industriel

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 155 277,28 €

Les dépenses et recettes d'investissement votées au niveau opération s'équilibrent à 229 373,49 €

vote pour : 14, vote contre : 0, abstentions : 3

7 - Budget primitif 2015 lotissement

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 86 579,87 €

Les dépenses et recettes d'investissement votées au niveau opération s'équilibrent à 82 769,68 €

Vote pour : 14, vote contre : 0, abstentions : 3

8 - Désignation d'un adjoint : Dominique Agniel a été désigné (eau et assainissement, communication) : vote pour : 14, vote contre : 3, abstentions : 0.

Attribution d'une délégation à M Beaufils Lionel (Enfouissement, travaux neufs) : vote pour : 17, vote contre : 0 abstention : 0. Les nouveaux postes auront pour date d'effet le 1er mai 2015

9 - Indemnités des élus : l'enveloppe budgétaire ne change pas ce sont le maire et les adjoints qui financent les indemnités des délégués.

10 Approbation des nouveaux statuts du syndicat mixte d'électricité du gard Unanimité.

11 - Ventes immobilières : terrain pour 860 euros à M Borde Jacques Unanimité

Questions diverses :

M Dumas nous interroge sur M Aubanel et son absence à la Communauté des Communes.

- Mme Bouis soulève la question des encombrants, ce n'est plus de la compétence de la municipalité il faut directement s'adresser à la Communauté des Communes.

La séance est levée à 21 h 00

La secrétaire de séance,

Mazon Cathy,

Abderrhamann Karine,

Bertrand Jean Louis,

Damay Coralie,

Maillet Francette,,

Remond Valérie



Georges ADRYANCZYK-PERRIER

Dominique Agniel,

Bouis Florence,

Dumas Patrick,

Ménard Marie

Supron Josiane,

Beaufils Lionel,

Cividino Sylvain

Licari Chantal,

Navarro Jacques